

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 23 FEVRIER 2023 A 19H30

A CONDEISSIAT

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 février 2023 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 48

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x			
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x		JP. COURRIER
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x			
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x			
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x			
	Thierry	JOLIVET	x			
	Stéphane	MERIEUX			x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND			x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x			
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x			
	Chantal	BROUILLET	x			
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x			
	Sylvie	BIAJOUX	x			
	Michel	JACQUARD	x			
	Fabienne	BAS-DEFARGES	x			
	Pascal	CURNILLON	x			
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x		S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x			
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x			
CRANS	Françoise	MORTREUX	x			
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET			x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x			
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x			

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x		I.DUBOIS
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x			
MIONNAY	Henri	CORMORECHE			x	
	Émilie	FLEURY			x	
	Jean-Luc	BOURDIN			x	
MONTHIEUX	Denis	PROST	x			
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		x		R. RIONET
	Rachel	RIONET	x			
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x			
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x		S. PERI
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x			
	Evelyne	ESCRIVA	x			
	Pascal	GAGNOLET	x			
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x			
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x			
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x			
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x			
	Patricia	ALLOUCHE		x		D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x			
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x			
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x			
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x			
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER			x	
	Martine	MOREL-PIRON			x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x			
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x			
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x			
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x			
	Isabelle	DUBOIS	x			
	François	MARECHAL		x		P. LARRIEU
	Marie Anne	ROUX			x	
	Didier	FROMENTIN	x			
	Agnès	DUPERRIER	x			
	Jacques	LIENHARDT		x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x		G. DUBOIS

ADMINISTRATION GENERALE

I- APPEL DES PRESENTS

Madame la Présidente ouvre la séance. L'appel est effectué par Mme Laurie VERNOUX.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sonia PERI est élue secrétaire de séance par 47 voix pour et 1 abstention (M. BAILLET).

III- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du 2 février 2023.

Mme PERI intervient à la demande M. Chalayer. Il souhaiterait que son intervention concernant le point sur l'installation des panneaux photovoltaïques sur l'ancienne déchèterie à Neuville les Dames, soit ajoutée dans le PV. Il rappelait qu'elle était en zone NA. Si le projet aboutissait, le PLU devrait être révisé. Il avait interrogé M. Loreau sur le coût de cette révision et la prise en charge de ces frais. Il avait été répondu que ces frais seraient pris en charge par le porteur de projet.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le procès-verbal du 2 février 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

IV- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Mme DUBOIS rappelle que ce DOB a été co-construit avec l'ensemble des services et de l'exécutif. Elle remercie les agents et particulièrement Mme Richard pour le travail engagé depuis plusieurs semaines.

Elle rappelle que les remarques de l'an dernier ont été prises en compte. Pour les investissements, ils sont répertoriés par axe du projet de territoire. Les actions du projet de territoire sont également détaillées.

Page 13 :

M. COMTET fait remarquer la difficulté d'expliquer en conseil municipal l'augmentation du nombre d'agents de la CCD et la masse salariale. Il serait intéressant de le rendre plus concret, en citant l'exemple du service rendu par les conseillers numériques.

M. COURRIER explique que 54% des dépenses de personnel sont pris en charge par des subventions ou remboursements des budgets annexes ou assurances.

Mme DUBOIS ajoute que ces dépenses de personnel représentent 18 % du budget général ; pour la commune de Villars les Dombes, comme pour de nombreuses communes, elles avoisinent les 50%.

Page 15 :

Mme PERI constate l'écart de 500 000 € entre le prévisionnel et le perçu pour les dotations, subventions et participations. Elle demande si cela a été revu à la baisse pour 2023.

M. COURRIER répond que le budget 2023 a été construit de façon raisonnable aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Page 32 :

M. MATHIAS précise que les boucles cyclables sont financées à 50 % par le département.

M. SCHOENSTEIN ajoute que les pistes cyclables sont inscrites comme des réalisations qui aboutiront à un plan d'actions pluriannuel sur une dizaine d'années pour la mise en œuvre.

Mme DUBOIS attend le rendu de l'étude sur la mobilité pour connaître le coût final. La CCD n'est pas le seul financeur.

M. JAYR questionne sur l'avenir de la Nizière.

M. COURRIER rappelle que la Nizière est sur un budget annexe.

M. MATHIAS explique qu'un cabinet d'études a été mandaté pour travailler sur le devenir de cet espace naturel. Il a apporté des conclusions, qui proposent des investissements lourds. Il lui a été demandé de travailler encore sur la partie juridique pour clarifier qui est propriétaire et qui doit porter le projet. Les différents scénarios seront proposés en conseil.

M. JOLIVET interroge sur les 700 000 € pour les bacs jaunes.

M. COURRIER répond que les bacs seront distribués, il n'y aura pas de recettes en face.

Mme RICHARD explique que la distribution sera progressive sur le territoire sur l'année. Les sacs jaunes seront collectés tant que tous les foyers ne seront pas équipés en bacs.

Mme DUBOIS rappelle que cela a été acté en commission environnement et en conférence des maires.

Page 33 :

Mme PERI demande pour le marketing territorial.

M. GAUTIER le présente comme une identité visuelle, la détermination d'une identité du territoire pour supporter la mise en avant des produits. Les 100 000 € incluent une étude et le mobilier.

Mme PERI questionne si le personnel de la CCD n'est pas compétent pour faire cette mission.

M. GAUTIER rappelle que c'est un positionnement de la marque, un travail particulier. C'est une étude spécifique pour un coût raisonnable.

M. JOLIVET questionne sur l'investissement patrimonial.

Mme DUBOIS indique qu'elle a proposé l'inscription de cette ligne budgétaire après avoir été approchée par les propriétaires du site remarquable de la Tour du Plantay et après échanges avec la Mairie de Mionnay à propos du tènement Chapel.

M. COMTET estime que les 500 000 € ne suffiront pas pour la tour.

Mme DUBOIS ajoute que le prix d'achat pourrait même être inférieur à cette somme. Cependant, en cas d'acquisition, il faudrait forcément mettre un projet en face.

Page 34 :

Mme PERI demande pour les 1 000 000 € pour le centre aquatique.

M. COURRIER répond que les dépenses de chauffage sont actuellement de l'ordre de 200 000 €/an. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, la piscine économiserait environ 150 000 €/an. Le projet serait alors amorti rapidement.

Mme DUBOIS précise que dans le cadre de la DSP, la CCD n'a rien ajouté financièrement. En 2022, les dépenses de chauffage avoisinaient 700 000 €.

M. COMTET interroge sur ce changement de mode de chauffage ainsi que sur les nouvelles constructions à Villars les Dombes qui permettraient de mutualiser cet équipement.

Mme DUBOIS confirme qu'il existe un projet de réseau de chaleur, qui poursuit le double objectif de devenir vertueux pour l'environnement et économiquement avant de relancer la DSP.

M. LARRIEU reconnaît une opportunité en optimisant les moyens de chauffage avec des équipements de la commune (caserne de pompiers et un nouveau lotissement), à proximité immédiate. Cette démarche est en réflexion pour un réseau de chaleur.

M. LARRIEU interroge sur les 60 000 € pour une aire des gens du voyage.

M. COURRIER répond que c'est pour une étude.

M. JOLIVET revient sur les 106 893 € pour la maison de santé à Chalamont.

M. JACQUARD rappelle l'étude en cours avec la SEM LEA pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les équipements communautaires.

Mme RICHARD ajoute que 85 000 € sont des restes à réaliser pour les travaux et 21 000 € en prévision pour des panneaux photovoltaïques.

Page 41 :

M. JOLIVET demande pour la ZA du Creuzat.

Mme DUBOIS répond que c'est un budget annexe.

Page 43 :

Mme PERI interroge sur le véhicule tout terrain à 40 000 €.

Mme RICHARD répond que c'est une demande du service développement durable pour aller aux abords des étangs.

Mme DUBOIS rappelle que lors de la commission finances, M. Lanier a suggéré la création d'un poste mutualisé pour la recherche de subventions.

M. MATHIAS fait part de l'expérience de Châtillon sur Chalaronne sur ce poste de recherche. C'est une veille permanente pour pouvoir répondre au bon moment pour les appels à projets et subventions.

Mme PERI demande si ce poste correspond à un temps plein.

M. MATHIAS répond que ce n'est pas à temps plein. Cela représente 20% de sa charge de travail.

M. MANCINI a participé à la réunion pour les aides européennes. Ce sont des dossiers complexes. Pour les petites communes, ce poste serait très intéressant.

M. MATHIAS ajoute que les délais d'obtentions pour les subventions sont très longs, jusqu'à 2 ans après. Il faut avoir de la trésorerie.

M. LARRIEU explique que la Région est compétente pour les fonds européens. La complexité des dossiers reste réelle.

M. GAUTIER rappelle que la France utilise 40 % des aides européennes. Cette mutualisation serait à tester sur un temps déterminé, par exemple 2 ans. Les communes recherchent également un accompagnement pour l'ingénierie.

M. DUBOST estime que cela générerait de la ressource et permettrait de gagner du temps pour les secrétaires.

M. PROST émet un bémol sur cette création de poste qui ne pourra pas être supprimé, une fois créé. La Région a déjà un service pour aider aux subventions.

M. LARRIEU explique que la Région a un service d'instruction, à travers un guichet unique. C'est une excellente initiative pour toutes les communes, quelle que ce soit la taille. Il y a aussi à prendre en compte le programme de phasage. Ce profil permettrait d'alerter sur les délais à respecter.

Mme DUBOIS rappelle que la création d'un contrat de projet est pour une durée déterminée.

M. PETRONE a trouvé un logiciel « aides territoires » pour les subventions. Cela ne fonctionne pas du tout. Les dossiers sont très compliqués à remplir. Il cite le fonds vert pour la transition écologique.

M. JAYR indique que sa commune a lancé un marché avec l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain. Elle propose un volet pour la recherche de subventions, mais c'est une prestation payante.

M. COURRIER remercie les élus pour avoir suivi l'exécutif lors du vote de l'augmentation du foncier bâti en début de mandat, permettant d'apporter 2 millions aux communes via les fonds de concours tous les ans et 31 millions d'investissement pour le territoire.

Mme DUBOIS conclut en proposant d'inscrire cette création de poste lors du vote du budget. Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil Communautaire de passer au vote du rapport d'orientations budgétaires 2023.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De prendre acte** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2023,
- **De prendre acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2023 organisé en son sein.

ADOpte A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 9 mars 2023 à 19h30 à Marlieux

Mme DUBOIS évoque la participation de la CCD au Tour de France pour 35 000 €.

M. JAYR tient à féliciter la commune de Châtillon-sur-Chalonne pour l'obtention du départ de l'étape du Tour de France.

Les communes recevront un mail pour le schéma directeur d'assainissement.

Mme DUBOIS souhaite le plus prompt des rétablissements à Jean-Michel Gauthier.

Fin de la séance : 21h55

La secrétaire de séance,
Mme PERI



La Présidente,
Mme DUBOIS

